

2017
2020

DIDIER BAICHÈRE Député des Yvelines

3 ans de mandat au service de l'emploi
et de l'inclusion économique

Votre député défend
les entrepreneurs

Votre député défend
l'accès à l'emploi et à
la formation

Votre député est aux
cotés des plus fragiles

Votre député défend
la recherche et
l'innovation

Versailles

Montigny-le-Bretonneux

Guyancourt



La crise du coronavirus est une épreuve pour tous les citoyens. J'ai bien sûr dans mon action une pensée permanente pour les familles qui ont perdu un proche et pour les personnes isolées qui vivent plus durement encore cette période. Je salue le personnel soignant, les associations et les entreprises des Yvelines, qu'il s'agisse de restaurants, de pharmacies, de fleurons industriels ou de petits commerces.

Unis, nous avons fait face, unis nous apprenons chaque jour un peu plus à vivre avec le virus. Aujourd'hui seuls les gestes barrières appliqués avec rigueur - masques et distanciation sociale - sont notre meilleur rempart contre cette pandémie.

Face à cette crise économique et sociale qui se conjugue à la crise sanitaire, je salue la mobilisation sans précédent de l'État pour les Yvelines, sa population, ses entreprises, ses associations et ses collectivités.

Pour les Yvelines, près de 111 millions d'euros du fonds de solidarité, soit près de 80 000 aides, ont été octroyés à ce jour. Cela représente par exemple, 20,8 M€ pour les transports et la logistique, 13,6 M€ pour les activités scientifiques et techniques, 12,7 M€ pour le commerce, 8,3 M€ pour les activités de services, 9,8 M€ pour le domaine de la construction, 9,2 M€ pour la santé et l'action sociale, 9,6 M€ pour les hôtels et les restaurants et 5,5 M€ pour le secteur de l'enseignement.

Suite au travail de terrain des députés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les fédérations et associations professionnelles, nous ouvrons le fonds de solidarité à des professions qui n'étaient pas éligibles auparavant : les agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun, les artistes-auteurs, les entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

Le financement amélioré du chômage partiel que nous avons voté de manière transitoire a permis dans notre département à 378 825 salariés de 22 930 entreprises de continuer à percevoir une rémunération.

Dans les Yvelines, l'aide exceptionnelle de solidarité versée aux familles et personnes les plus modestes (allocataires RSA ou ASS) représente une aide de 150 euros, plus 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans. Les bénéficiaires des aides au logement ont reçu une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans.

Par ailleurs, en Île-de-France, des aides directes de l'État ont été versées à hauteur de 1,4 M€ pour les plus petites associations de proximité situées en zone quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Pour ces mêmes quartiers, une enveloppe de 3,2 M€ a été attribuée pour assurer une meilleure continuité éducative (dont 1,4 M€ en matériel informatique).

Ce n'est que main dans la main, de l'État aux collectivités locales, avec l'ensemble des élus de la République, des entreprises et des associations, que nous surmonterons l'immense défi que nous impose la crise sanitaire et ses répercussions économiques et sociales.



C'est une très grande fierté d'appartenir à une majorité qui a su se mobiliser aussi fortement pour soutenir son économie et ses entrepreneurs. Le travail n'est néanmoins pas terminé et de nouvelles pistes pour consolider ces avancées seront proposées pendant l'examen du budget de la France à partir du mois d'octobre 2020.

Didier Baichère
Octobre 2020

FRANCE RELANCE



Un plan de relance de 100 milliards d'euros baptisé « France relance ». Je salue cet engagement exceptionnel de la France pour répondre à la crise, sauver l'emploi et préparer la société de demain.

Écologie	Compétitivité	Cohésion sociale et territoriale
<p>Une croissance durable et juste avec une enveloppe de 30 milliards d'euros investis pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transition écologique • La rénovation énergétique des bâtiments • Les mobilités du quotidien • La recherche et l'innovation en faveur du développement des technologies vertes 	<p>35 milliards d'euros pour la compétitivité économique et la relocalisation industrielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une baisse massive des impôts de production sur les entreprises • Un soutien au financement des entreprises et à la relocalisation industrielle 	<p>Un plan pour l'emploi pour l'avenir et l'égalité des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilitant et relançant l'embauche des jeunes • Investissant dans le secteur médico-social, dans le secteur sanitaire et dans le numérique en santé • Mettant en place un dispositif d'activité partielle

Nous financerons ces dépenses par la croissance et non pas par l'impôt. Ce plan de relance marque une étape historique pour l'Europe qui en financera 40 milliards d'euros. **L'Europe se regroupe autour d'un endettement conjoint et d'un plan d'investissement.**



Quelques chiffres clés sur les mesures d'urgence du plan de relance :

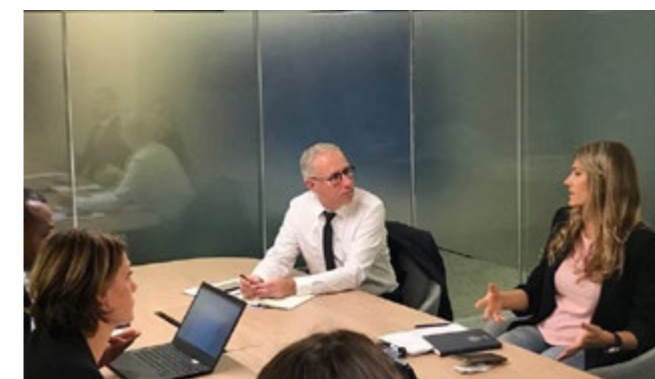
Le fonds de solidarité : 1,7 million d'entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité, ce qui représente 5,8 milliards d'euros.

Le prêt garanti par l'État : 600 000 entreprises se sont vues accorder un prêt garanti par l'État, ce qui représente plus de 120 milliards d'euros.

L'exonération de cotisations sociales : Pour les TPE et les PME qui ont été fermées administrativement cela représente 3,9 milliards d'euros.

L'appui au traitement d'un conflit par le Médiateur des entreprises : 6 200 sollicitations et demandes de médiations sur le premier semestre, 94 % des saisines proviennent des TPE et PME.

Le dispositif d'activité partielle : En avril, 8,8 millions de salariés étaient en activité partielle. En mai, le nombre s'élevait à 7,9 millions de salariés, et en juin à 4,5 millions, cela représente au total 19,5 milliards d'euros.



France Relance représente quatre fois plus d'investissement que ce qui a été engagé suite à la crise de 2008. Il n'existe aucun plan d'une taille équivalente en Europe si l'on compare notre effort à la richesse nationale (4 à 4,5 points de PIB pour la France contre 3,7% pour l'Allemagne). Nous faisons le choix d'une croissance durable et juste pour former les Français aux métiers d'avenir, pour rendre notre modèle économique plus respectueux de la planète, mais également de redonner aux entreprises les moyens d'investir dans la recherche et l'innovation. Nous préparons la croissance de la prochaine décennie.

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

La crise actuelle nous amène plus que jamais à ne pas retenir qu'une seule réponse économique de soutien aux entreprises mais également une dimension sociale. **Ainsi une approche basée sur l'inclusion économique, qui relie économique et social, compétitivité et engagement citoyen de l'entreprise, est importante.**

Aujourd'hui, il nous faut franchir une nouvelle étape dans notre réponse à la question de l'emploi et de l'accompagnement des Français les plus fragiles, **c'est l'esprit de la proposition de loi que j'ai portée devant l'Assemblée nationale.**



1

Le chômage de longue durée et les difficultés d'accès à l'emploi sont des problèmes systémiques majeurs de notre société. Avec plusieurs collègues de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, j'ai piloté dès le déconfinement un groupe de réflexion « Pour un marché du travail plus inclusif et des entreprises engagées ».

Un cycle complet d'auditions a été conduit afin de recueillir le témoignage de plus d'une trentaine de personnalités du secteur économique et de l'insertion.

2

Avec ma collègue Marie-Christine Verdier-Jouclas de la Commission des finances, j'ai déposé en juin 2020 **une proposition de loi** afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du monde du travail : les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes handicapées ou encore les parents isolés. **Ce texte a été repris et porté par l'ensemble des députés des groupes La République En Marche et du MoDem.**

3

Les entreprises d'insertion et l'ensemble des acteurs de l'inclusion par l'activité économique (IAE), dont l'expérimentation « territoire zéro chômeur », apportent beaucoup à leurs bénéficiaires et leur efficacité est reconnue.

Pour faire face au nombre limité de personnes touchées, 140 000 personnes face à 1,5 million de chômeurs de longue durée, **le gouvernement, avec l'appui de cette loi, s'engage à créer 100 000 parcours d'insertion supplémentaires.**



Quelques exemples de nouvelles mesures que propose la loi :

- La suppression de l'agrément délivré par Pôle emploi préalable à toute embauche dans une structure d'IAE
- La création d'un « CDI inclusion » à destination des personnes seniors de plus de 57 ans
- Elle relance également l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (mise en place en 2016) en l'étendant à 50 nouveaux territoires

Ce dispositif est rendu possible grâce aux dotations de l'État et des collectivités volontaires à travers une réaffectation des dépenses sociales destinées à compenser la privation d'emploi.

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Lancé en 2018 par le Président de la République à l'Élysée aux côtés de cent grandes entreprises françaises, le programme « La France Une Chance » vise à apporter une réponse pérenne aux défis de l'accès à l'emploi auxquels fait face notre société. **Développer notre capacité collective d'inclusion passe par la fédération d'un écosystème** comme je l'avais constaté déjà au début de mon mandat avec mon expérimentation le « Plan 1000 Jeunes ».

Dans les Yvelines, j'ai proposé à la CCI 78, au MEDEF 78 et à la CPME 78 de signer la charte des entreprises inclusives. Cette démarche est aujourd'hui pilotée par la Préfecture avec l'aide de FACE Yvelines qui regroupe l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

LA FRANCE UNE CHANCE



Nous devons « faire ensemble » pour répondre aux grands défis sociétaux du XXI^{ème} siècle : La France Une Chance crée des alliances entre pouvoirs publics, acteurs de l'inclusion et entreprises.

Investi au quotidien et conscient des enjeux, j'ai le privilège d'être l'un des cinq ambassadeurs « La France Une Chance », participant ainsi à la co-construction et la promotion de ce projet. Seul ambassadeur parlementaire, je suis chargé d'assurer la bonne articulation du projet avec les parlementaires à l'Assemblée nationale ainsi que dans les circonscriptions de mes collègues députés.

Rentrée scolaire, rencontre avec les enfants et les enseignants des classes ULIS (enfants en situation de handicap)

Bien que la situation sanitaire ait éclipsé cette dimension, il m'a semblé important d'envoyer un message fort de soutien et d'encouragement aux enfants en situations d'handicap, ils sont 385 000 en France, et aux enseignants qui exercent dans les classes Ulis. Nous avons en France la chance de bénéficier d'un grand service public de l'école inclusive.

Les unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis) sont des dispositifs collectifs implantés en école élémentaire et établissement scolaire du second degré. Elles accueillent des élèves en situation de handicap qui ne peuvent tirer pleinement profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire et qui ont besoin d'aménagements matériels ou d'adaptations pédagogiques spécifiques. **Au total 1653 élèves sont scolarisés en classe Ulis dans les Yvelines, dont 199 dans ma circonscription répartis dans 22 dispositifs.**



Par exemple, dans l'école Pershing à Versailles, le dispositif existe depuis maintenant 3 ans et instaure une forte collaboration entre les enseignants de toute l'école, les enseignants de la classe Ulis et les accompagnants.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En conclusion du Grand Débat National, **150 citoyens tirés au sort ont pu faire l'expérience d'un nouvel exercice démocratique pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable à l'horizon 2030 : la convention citoyenne pour le climat**. 146 propositions ont été retenues par le Président de la République. Elles seront soumises « sans filtre » soit à référendum, soit au vote du parlement en 2021.



Après 3 ans, voici un bilan des engagements tenus :

Énergie

- Sortie des énergies fossiles (interdiction de leur exploitation d'ici à 2040)
- Atteindre la neutralité carbone en 2050
- Fermeture de 4 centrales nucléaires d'ici 2022

Agriculture

- Augmentation de la surface d'agriculture bio (15% d'ici 2022)
- Prise en compte des coûts de production pour les agriculteurs
- Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires

Gaspillage

- Interdiction de la destruction des invendus alimentaires
- Principe du pollueur payeur étendu
- Indice de durabilité
- Interdiction progressive des plastiques à usage unique en France d'ici 2040

Quotidien

- Forfait mobilité durable
- Bonus écologique pour l'achat d'un véhicule électrique
- Création d'une « Prime rénov » pour les travaux de rénovation énergétique

La rentrée climat à Versailles



A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, j'ai participé à l'organisation d'une soirée-débat proposée par l'association EVVA (Ensemble Vivons Versailles Association pour l'engagement citoyen local). **« La Rentrée Climat à Versailles » a eu lieu le mercredi 23 septembre avec la participation exceptionnelle des franciliens tirés au sort pour la convention citoyenne pour le climat, l'ADEME et le CNRS.** Vous êtes nombreux à être sensibles à la protection de l'environnement et plusieurs associations sont très actives depuis des années sur le sujet.
<https://ensemblevivonsversailles-asso.fr>

Voici les 3 propositions concrètes que je défends pour réussir localement la transition écologique :

Installer un Conseil Local de la transition écologique au sein du bloc communal.

Créer un «EnviroScore» rendu public pour les communes de plus de 20 000 habitants et les intercommunalités.

Donner des objectifs opérationnels en matière de rénovation thermique et d'artificialisation des sols.

A NOTER DANS L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Une politique sociale assumée envers les aînés et les aidants familiaux : un droit à l'autonomie

- Création d'une cinquième branche de la Sécurité Sociale consacrée à la perte d'autonomie et au handicap : prise en charge des frais liés aux soins de santé, à l'aide spécifique autour de la perte d'autonomie ou à l'hébergement en établissements spécialisés
- Entrée en vigueur du congé de 3 mois pour les proches aidants. Aujourd'hui on estime qu'il y a environ 11 millions de proches aidants, acteurs invisibles de la solidarité. Depuis le 1er octobre, ils ont le droit à un congé indemnisé. L'indemnité sera de 43,83€ par jour pour les personnes vivant en couple et de 52,08€ par jour pour une personne seule. C'est une preuve supplémentaire de l'engagement du gouvernement en faveur des aidants, dont le rôle est déterminant pour accompagner les personnes en perte d'autonomie

Une politique familiale respectueuse des équilibres parentaux et des besoins de l'enfant

- Allongement du congé paternité en portant à 28 jours ce congé qui était de 14 jours jusqu'à aujourd'hui (dont 7 jours obligatoires)
- Création d'un parcours des 1000 jours : un accompagnement personnalisé commençant dès l'entretien du 4ème mois, se poursuivant en maternité et jusqu'au domicile, et qui se renforcerait en cas de fragilités (handicaps, troubles psychiques ou fragilités sociales)
- Augmentation des moyens des maternités et des Protections maternelles infantiles (PMI)
- Généralisation de l'entretien prénatal précoce
- Généralisation et harmonisation du projet éducatif de l'accueil des enfants avant 3 ans

Séparatisme, renforcer la laïcité et consolider les principes républicains



« Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste. Il y a dans cet islamisme radical, puisque c'est le coeur du sujet (...), une volonté revendiquée d'afficher une organisation méthodique pour contrevioler aux lois de la République et créer un ordre parallèle d'autres valeurs, développer une autre organisation de la société »

Emmanuel Macron
Discours du 2 octobre 2020

Avec la nouvelle loi, 115 ans après la loi de 1905, qui sera présentée le 9 décembre en Conseil des ministres, chaque préfet aura le pouvoir de suspendre les actes municipaux correspondant à ces situations. En cas de non-application de sa décision, il pourra se substituer à l'autorité locale avec l'accord du juge. Par ailleurs, ce dispositif protégera les élus locaux qui, aujourd'hui, peuvent subir des pressions sur le terrain. Plusieurs axes de travail sont retenus :

1) Compte tenu des dérives et des phénomènes de radicalisation constatés dans des services publics concédés, **l'obligation de neutralité, inscrite dans la loi, sera applicable aux agents publics dans le cadre de leur action et sera aussi étendue aux salariés de ces entreprises délégataires.**

2) **À partir de la rentrée 2021, l'instruction scolaire à domicile sera strictement limitée**, notamment aux impératifs de santé. L'instruction deviendra donc obligatoire au sein de l'école dès l'âge de trois ans. Par ailleurs, les écoles hors contrat feront l'objet d'un contrôle renforcé.

3) **Le contrôle du financement des lieux de cultes.**

4) **Une partie du plan de relance portera sur l'émancipation culturelle et écologique de la jeunesse.**

A VOTRE RENCONTRE



Retrouvez-moi tous les 2ème et 4ème jeudis du mois en direct sur ma page Facebook et sur les réseaux sociaux    

www.didierbaichere.fr
didier.baichere@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire - 13 rue Montbauron Versailles - 09 62 54 79 68